

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DÉCRET N° ~~84/55~~ DU 12/2/87

portant nomination du Docteur IBATA (Raphaël) en qualité de Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.-

LE PREMIER MINISTRE.-

Vu la constitution du 3 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° ~~76/84~~ du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu la loi n° ~~86/86~~ du 25 Février 1986, instituant le Code de la Sécurité Sociale en République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° ~~84/55~~ du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° ~~86/1172~~ du 10 Décembre 1986, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° ~~86/1173~~ du 10 Décembre 1986, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D É C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur IBATA (Raphaël), Docteur en Médecine, est nommé Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

ARTICLE 2.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

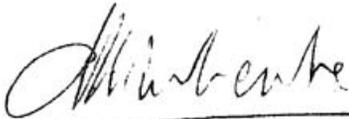
Fait à Brazzaville, le

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Jus-
tice, Garde des Sceaux,



Ange Edouard POUNGUI.-



Commandant Dioudonné KIMBEMBE.-

